

Karine VALLET

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Le 22 septembre 2025, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 16 septembre 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

1. 092025.067 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.070 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2025.068 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 juin 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 2025.DDCT.140 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2025.DDCT.141 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2025.DDCT.137 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. 09.2025.069 Inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. Q.09.2025.006 Question déposée par Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en Commun, relative à la réforme de la loi PLM modifiant le scrutin des prochaines élections municipales à Paris.

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

10. Communication sur la rentrée scolaire 2025 dans le 9^e arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

11. 2025.DASCO.45 Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget participatif des collèges - Édition 2024-2025.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2025.DASCO.68 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2025.DASCO.69 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2025.DASCO.70 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2025.DASCO.74 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

16. 2025.DASCO.75 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

17. 2025.DEVE.80 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398 134 euros en investissement.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

18. V.09.2025.011 Vœu déposé par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en Commun, relatif au contrôle des établissements privés sous contrat du 9^e arrondissement.

19. 2025.DVD.57 Subventions - Conventions avec les associations Boites à vélo, Wimoov et la FNAUT.

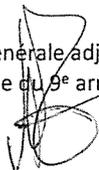
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

20. 2025.DVD.98 Stationnement de surface - Économie Sociale et Solidaire.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

21. 2025.DEVE.66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

22. 2025.DFPE.7 Subvention (220 106 euros) à 4 associations, avenants à convention pour la gestion de 7 LAEP à Paris.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

23. Q.09.2025.007 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative au service de chèques "baby-sitting" pour les parents solos, mis en place dans le 9^e arrondissement.

24. 2025.DSOL.147 Subventions (9 500 euros) à 3 associations et convention annuelle avec 1 association, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 9^e arrondissement 2025.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

25. 2025.DAE.61 Conventions et subventions (403 500 euros) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

26. 2025.DAE.160 Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

27. 2025.DU.159 Vente à AXIMO des lots de copropriété, correspondant à trois logements et deux caves, en vue de réaliser trois logements locatifs sociaux, 24 rue La Bruyère (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

28. 2025.DSOL.129 Subventions de fonctionnement (2 964 168 euros) et d'investissement (1 002 719 euros) relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

29. Q.09.2025.008 Question déposée par Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en Commun, relative à l'hébergement et l'aide aux personnes sans-abris dans le 9^e arrondissement.

30. 2025.DAC.309 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Nobel au 58 rue de la Chaussée d'Antin à Paris 9^e.

M. Nicolas Cour rapporteur.

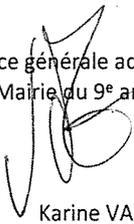
31. Q.09.2025.009 Question orale adressée par M. Pierre Maurin, pour le groupe Les Républicains, les Centristes et Indépendants - Demain Paris !, sur l'hommage rendu à Hugues Gall dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de l'Opéra Garnier.

32. 2025.DAC.48 Subventions (21 000 euros) et conventions d'équipement avec 3 associations parisiennes en soutien à leurs plans d'investissements.

M. Nicolas Cour rapporteur.

33. Q.09.2025.010 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à la restauration de l'église Notre-Dame de Lorette.

La Directrice générale adjointe des services
de la Mairie du 9^e arrondissement



Karine VALLET



Millésime

N° de page

2	5
---	---

2	1	6
---	---	---

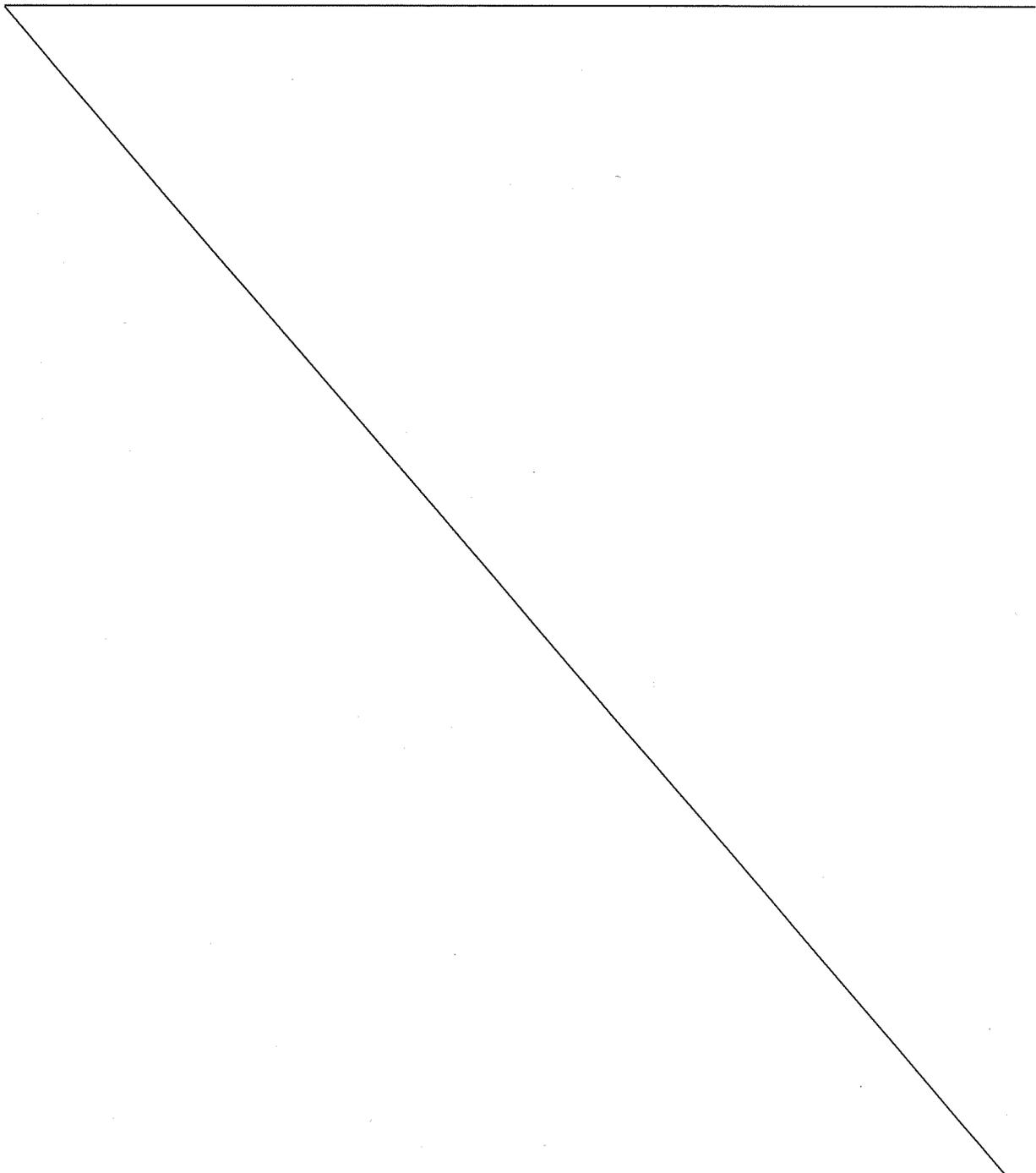
CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

34. Q.09.2025.011 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative aux recours engagés contre le permis de construire délivré à la société Abenex pour le projet de la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments, situé au 6 et 6B rue Laferrière.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

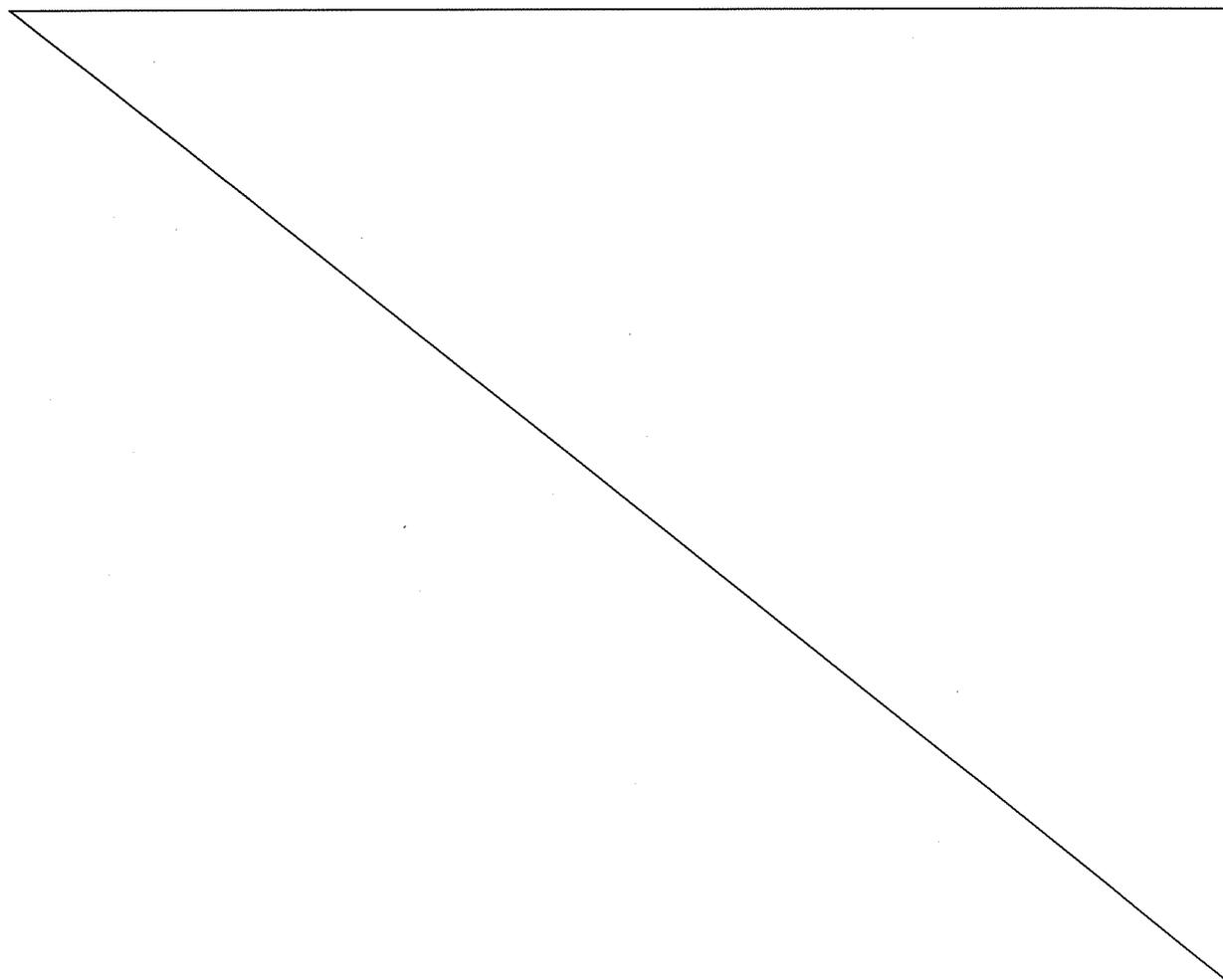
Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, Mme Lorraine Gay, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

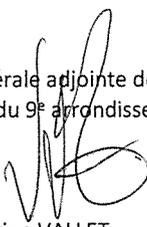
Étaient excusés : M. Alexis Govciyan (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli), Mme Maud Lelièvre (pouvoir donné à Mme Virginie Mergoil), M. Gilles Fiszenson (pouvoir donné à M. Sébastien Dulermo) et M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Sont arrivées en cours de séance : Mme Camille Vizioz-Brami (arrivée à 18h35) et Mme Frédérique Dutreuil (arrivée à 18h56).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Sébastien Dulermo, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.067

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

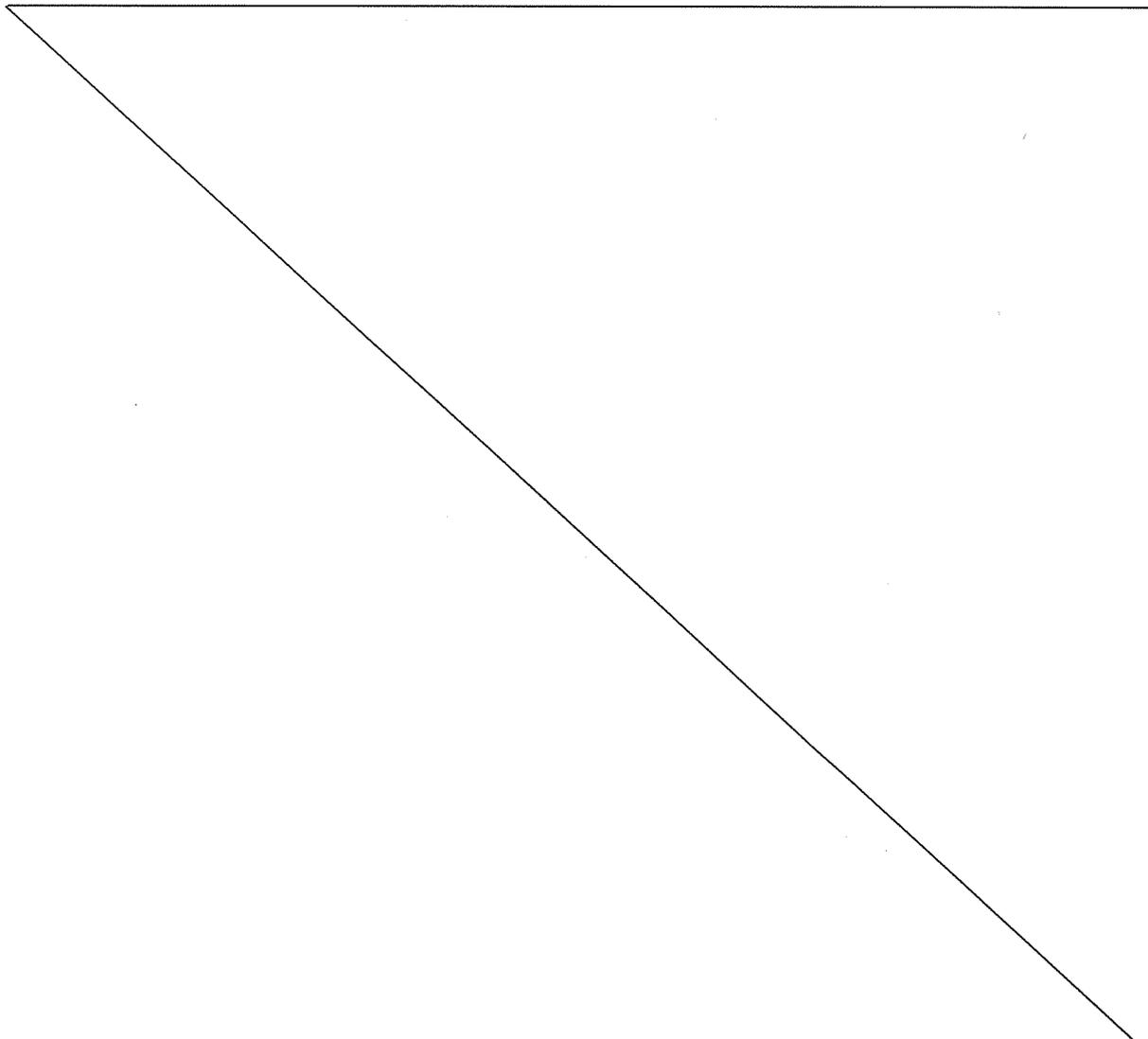
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : M. Sébastien Dulermo est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 22 septembre 2025.



CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.070

**RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR
COMPLÉMENTAIRE.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-12 et L.2511-10 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement adopté lors de la séance du 30 novembre 2020 ;

Vu la convocation du 16 septembre 2025 adressée par la Maire du 9^e arrondissement pour la réunion du Conseil du 9^e arrondissement du 22 septembre 2025 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 16 septembre 2025 et l'ordre du jour complémentaire publié le 19 septembre 2025 ;

Considérant la transmission tardive à la Mairie du 9^e arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.068

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 23 JUIN 2025.

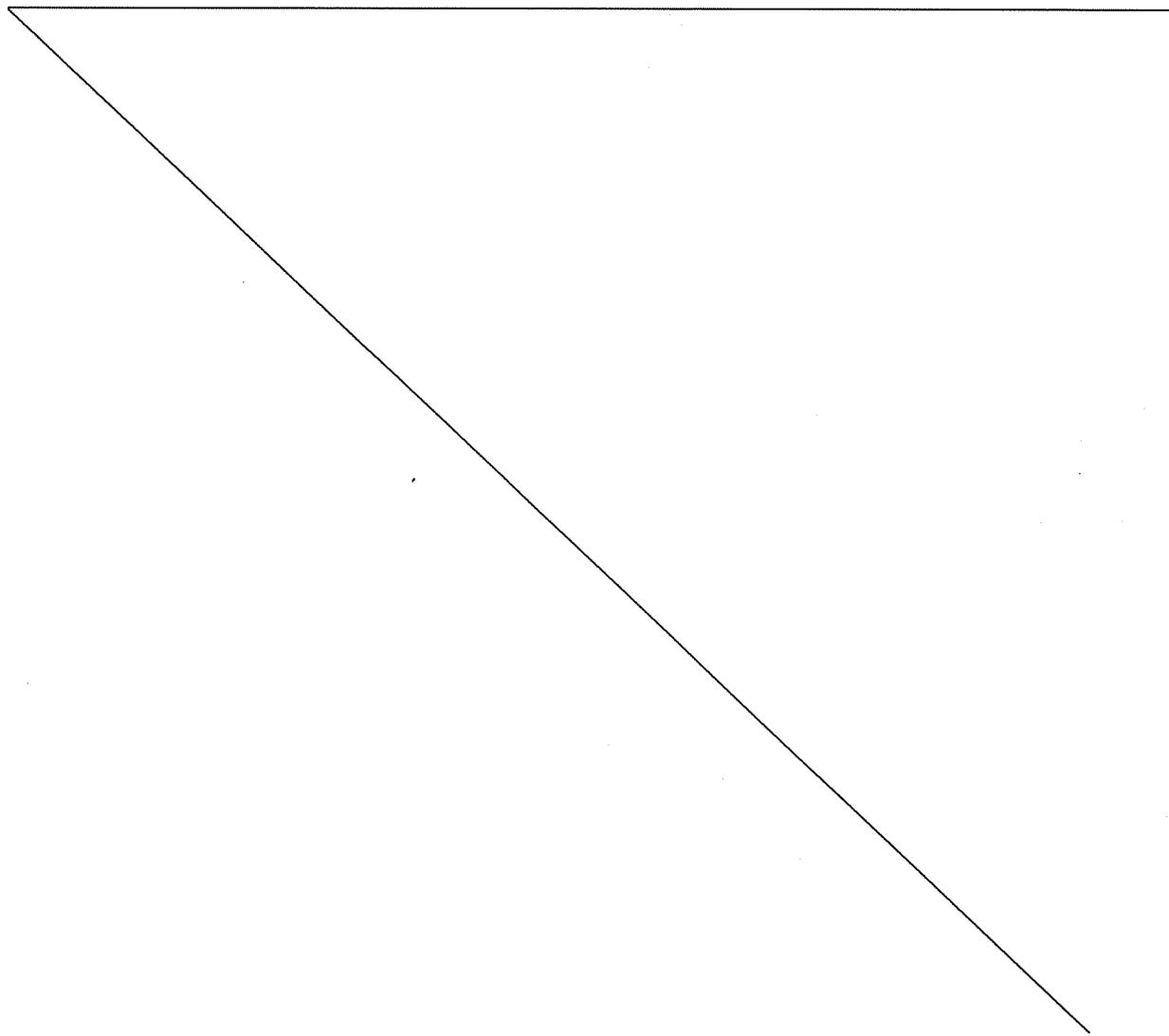
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.071 (2025.DDCT.140)

ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2026.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R.2511-22 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2026, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.DDCT.140.

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.072 (2025.DDCT.141)

**ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT
2026.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment les articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-22, L.2511-27, L.2511-28, L.2511-36, L.2511-36-1 et L.2511-43 ;

Vu le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020.DFA.28 des 23 et 24 juillet 2020, relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.DDCT.141.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.073 (2025.DDCT.137)

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2026.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

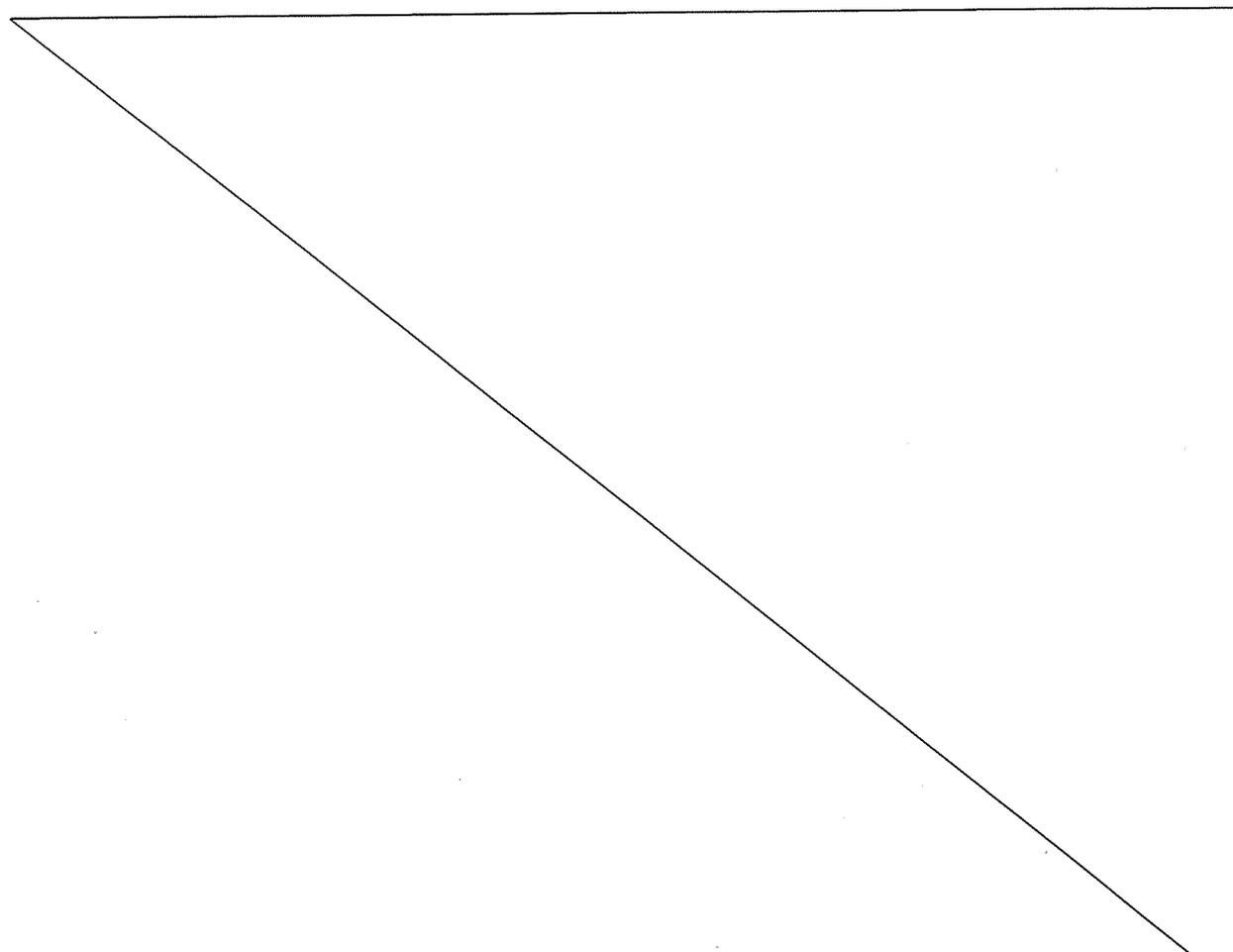
Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris, au titre de l'exercice 2026, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DDCT.137.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.069

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge est abrogé.

La délibération 09.2025.069 est adoptée à l'unanimité.

Karine VALLET



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.069 (suite)

Code	Description	Adresse	Surface
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue Rochambeau (en bordure des coursiers)	12473
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue Jean-Baptiste Pigalle	12489
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	12496
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue Chaptal (sur les anciens locaux)	12506
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue Millon (sur les anciens locaux)	12609
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	12690
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	12698
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	12745
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	12777
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	12776
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	3405
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	3405
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	3216
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	10149
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	10576
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	6947
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2101
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2104
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2146
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2166
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2190
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2250
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	1971
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2028
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2440
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2061
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2473
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2108
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	17753
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	xxxx
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2922
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2941
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	xxxx
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2991
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	3001
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	4756
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	7732
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	11913
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2729
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	11055
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	8423
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	2974
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	3074
MA 09	06.02. Espace vert non clos et accessible au public	Jardins des VEG de la rue de Valenciennes (côté des immeubles)	3274

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.074 (2025.DASCO.45)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (250 054 EUROS) À 26 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2024-2025.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'octroi d'une subvention d'investissement à 26 collèges au titre du Budget participatif des collèges, édition 2024/2025 ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.45.

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.006

QUESTION DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA RÉFORME DE LA LOI PLM MODIFIANT LE SCRUTIN DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES À PARIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

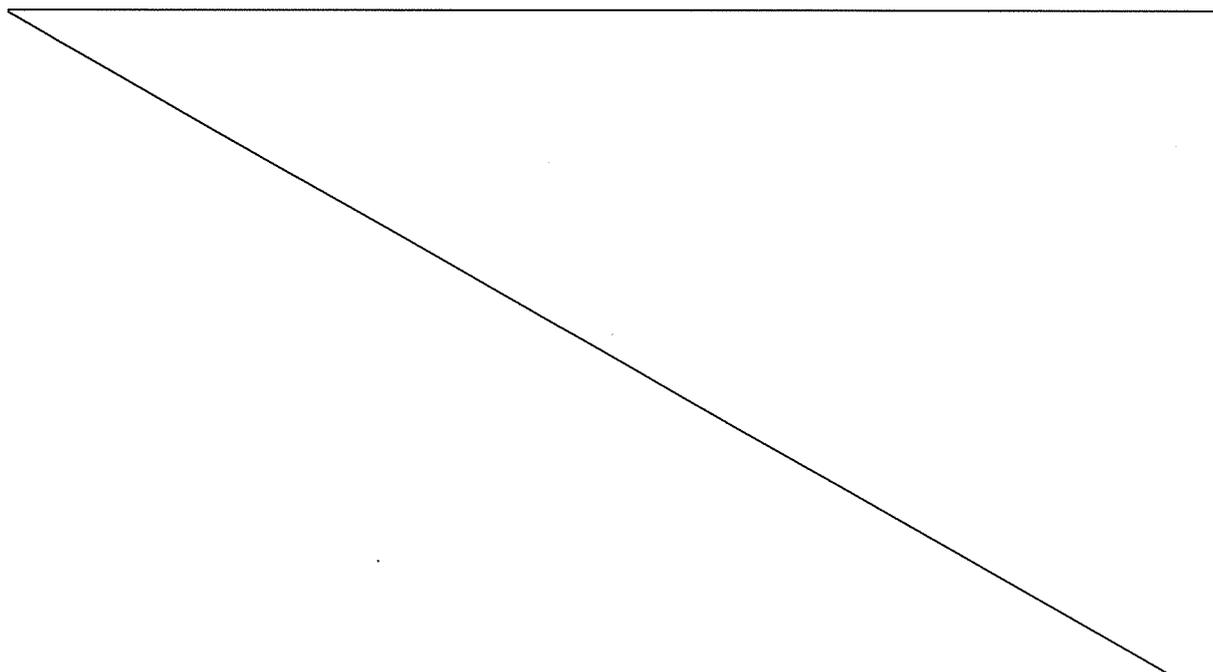
La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire,

Dans votre dernier éditorial du magazine municipal Paris Neuf, vous avez laissé entendre un soutien - sans pour autant formellement le déclarer - à la réforme de la loi PLM adoptée en 2025, qui modifie le mode de scrutin pour les prochaines élections municipales à Paris, et change le rapport institutionnel entre conseillers d'arrondissement et conseillers de Paris.

Pourriez-vous clarifier votre position : êtes-vous pour ou contre cette réforme ? Et si vous êtes favorable, quel est le fondement de votre soutien ?

Je vous remercie de votre réponse.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.075 (2025.DASCO.68)

**COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT
2026 (7 279 809 EUROS).**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

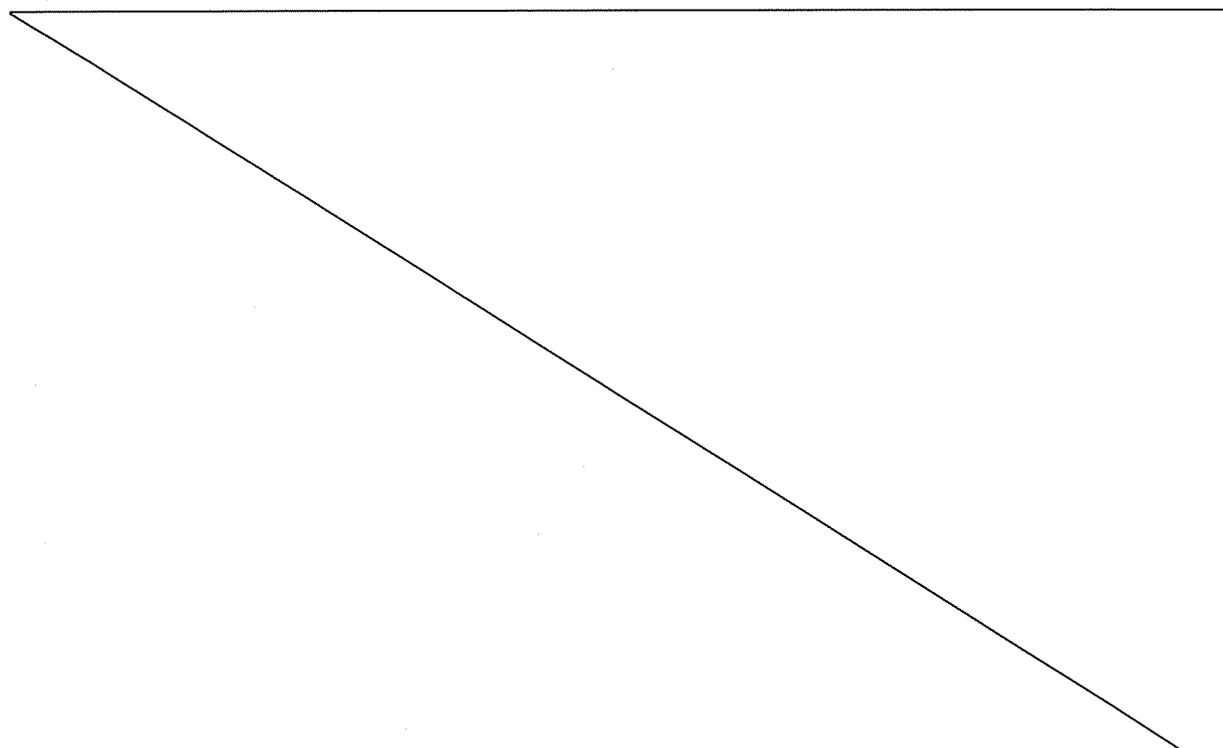
Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2026 (7 279 809 euros) ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.68.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.076 (2025.DASCO.69)

COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2026 (2 588 782 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

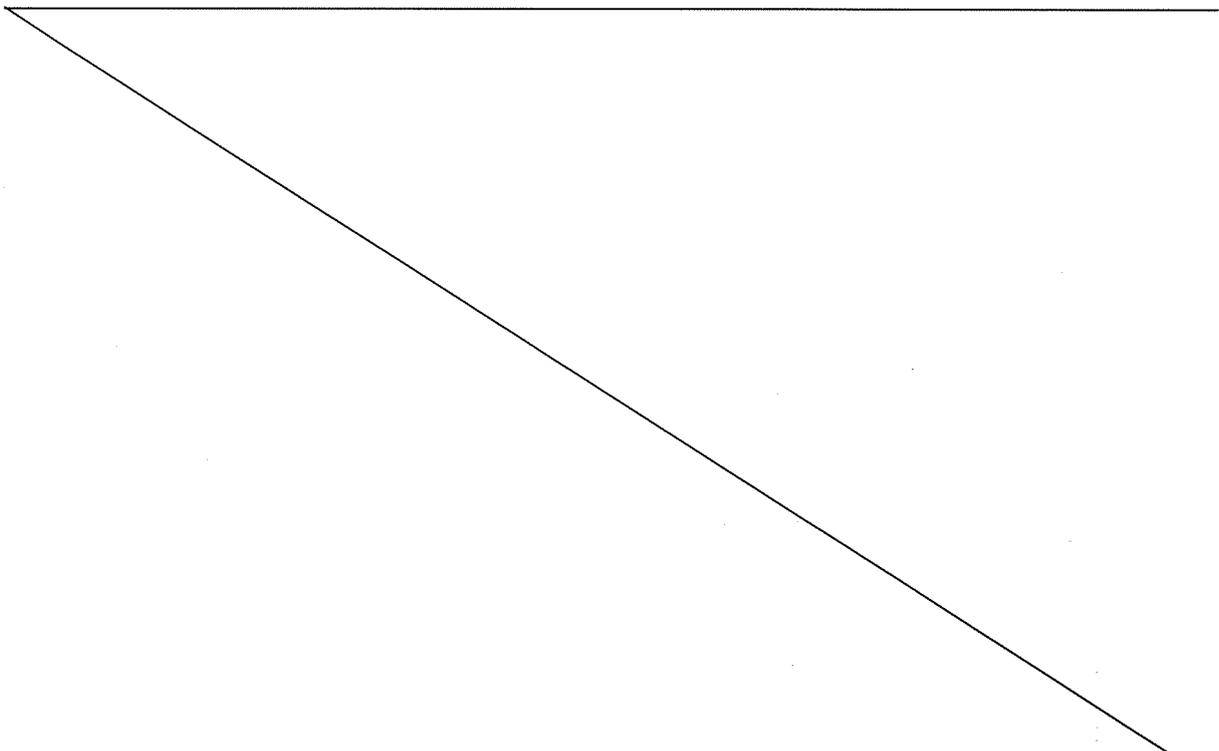
Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2026 (2 588 782 euros) ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.69.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.077 (2025.DASCO.70)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX PROJETS DES COLLÉGIENS (114 446 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au projet éducatif territorial parisien 2021-26 ;

Vu la délibération 2023.DASCO.93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

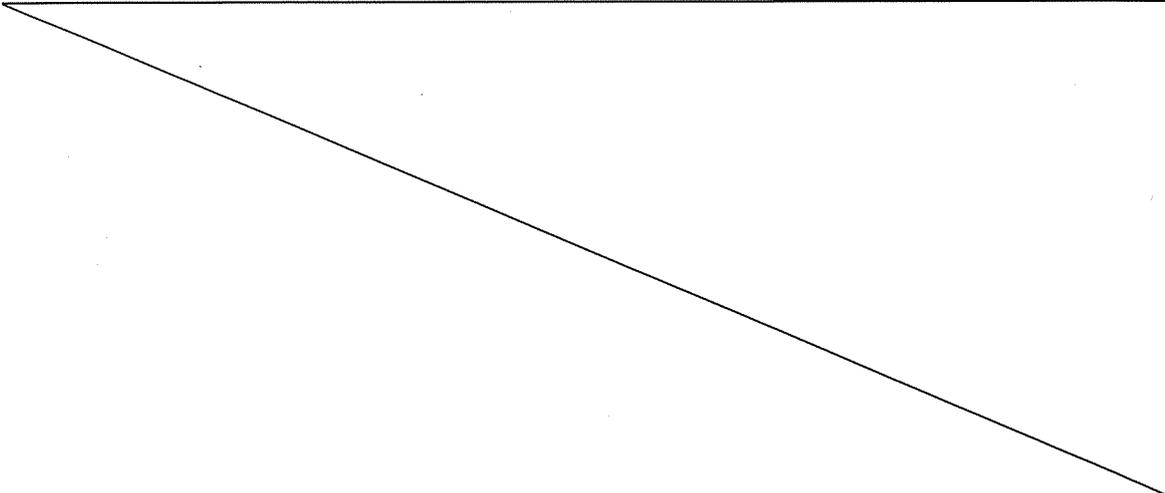
Vu la délibération 2024.DASCO.138 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2025 ;

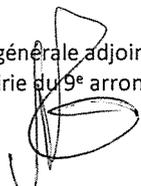
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collèges public ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.70.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.078 (2025.DASCO.74)

**COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS
(1 199 196 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU
TITRE DE L'ANNÉE 2026.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

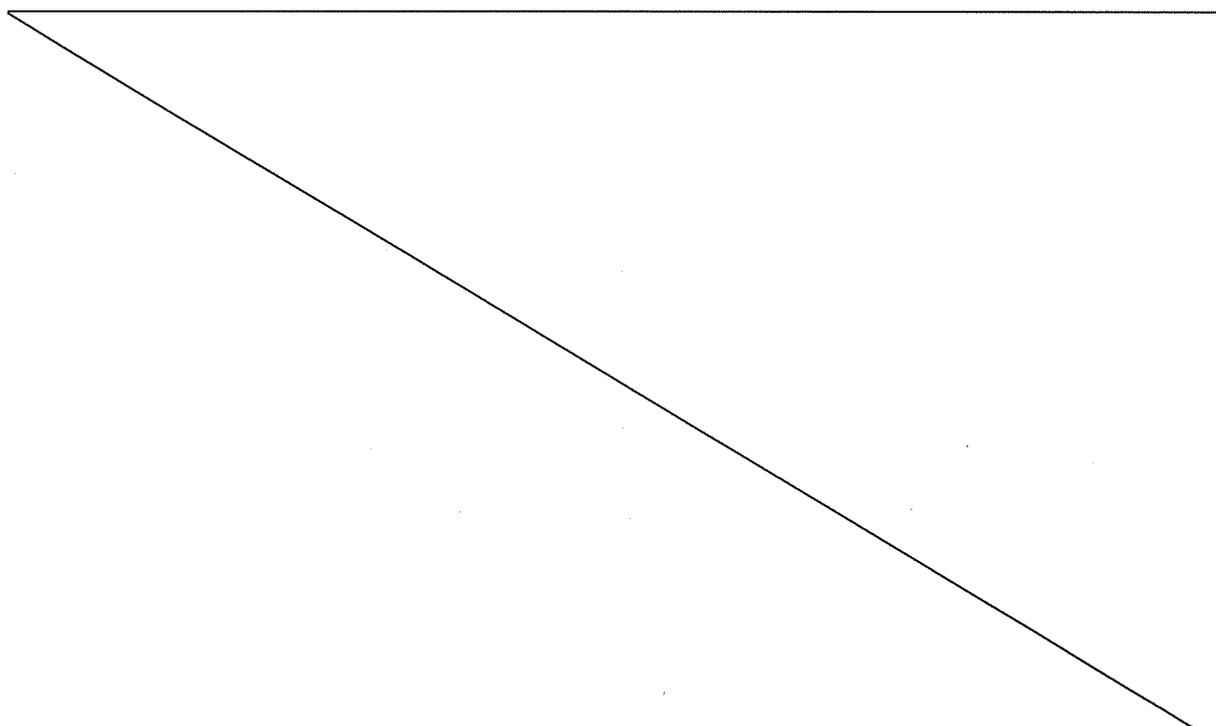
Vu la délibération 2023.DASCO.93 du Conseil de Paris des 3, 4 5 et 6 octobre 2023,
approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions
éducatives des collèges publics ;

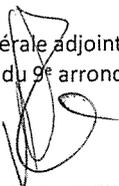
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil
de Paris les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au
titre de l'année 2026 ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2025.DASCO.74.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.079 (2025.DASCO.75)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE PARIS (98 842 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

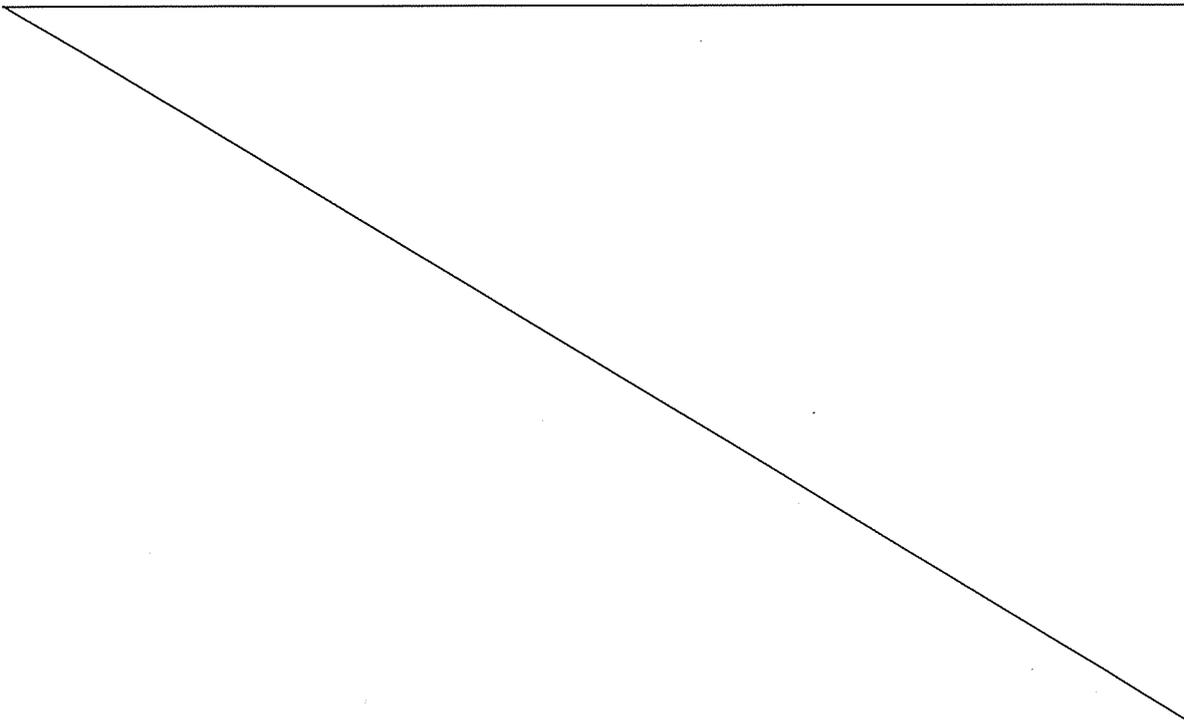
Vu la délibération 2023.DASCO.93 du Conseil de Paris des 3, 4 5 et 6 octobre 2023, approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

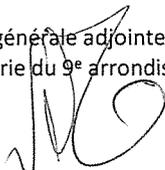
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2026 ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.75.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.080 (2025.DEVE.80)

SUBVENTIONS AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTATION DURABLE 2022-2027 (APPEL À PROJETS 2025), POUR 398 134 EUROS EN INVESTISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGAlim ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris des 2, 3 et 4 mai 2018, relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2022.DEVE.21 approuvant le plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027 ;

Vu la délibération 2021.DEVE.62 sur le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le CASVP, et subventions aux gestionnaires de la restauration collective ;

Vu les délibérations 2022.DEVE.49 et 2022.DEVE.89 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne ;

Vu la délibération 2023.DEVE.48 accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et du plan alimentation durable ;

Vu la délibération 2023.DEVE.66 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Vu la délibération 2024.DEVE.74 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2024, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du PAD ;

Vu la délibération 2024.DASCO.103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.080 (2025.DEVE.80) (suite)

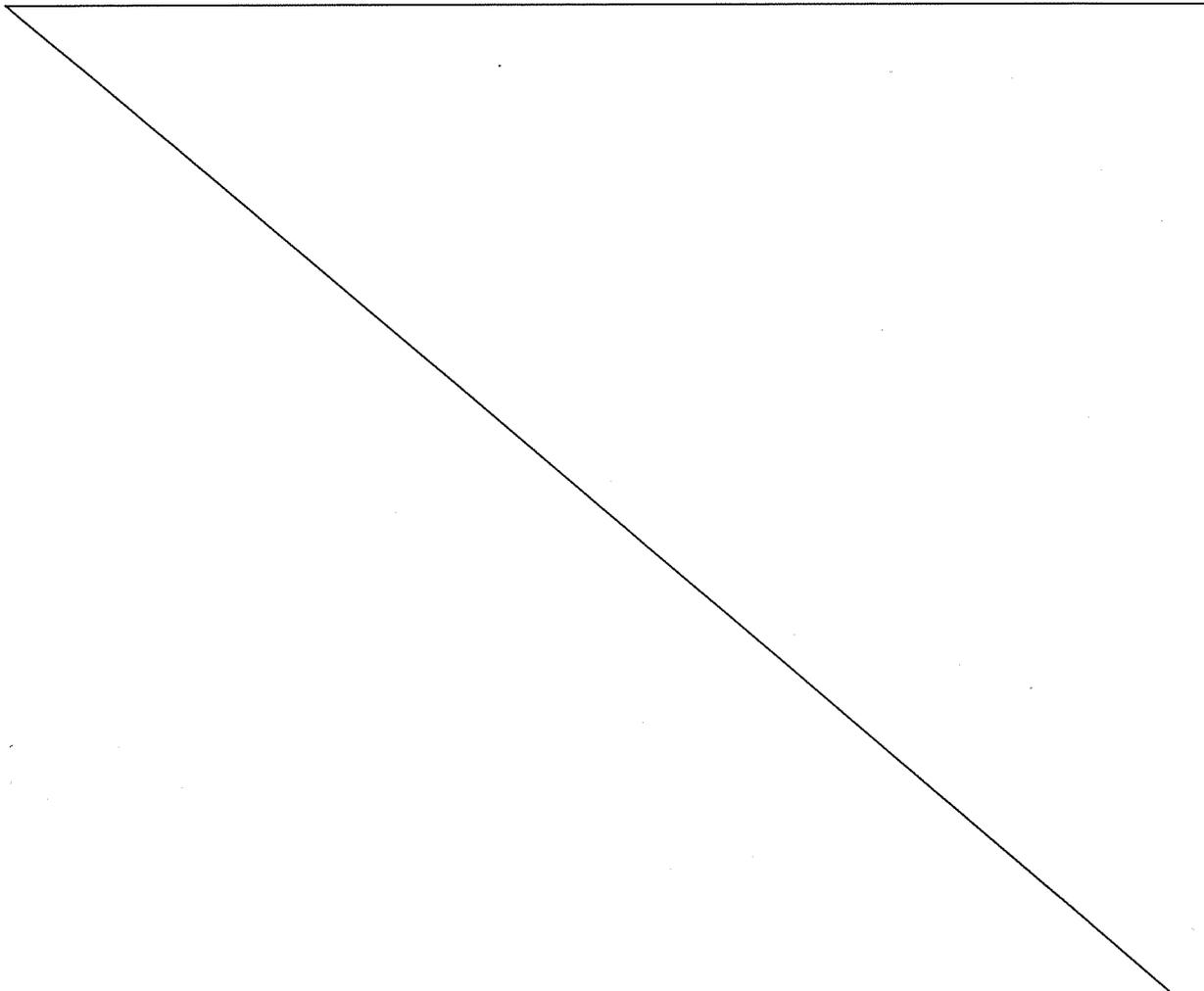
Vu la délibération 2025.DEVE.47 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective, dans le cadre de la première phase de l'appel à projet 2025 en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable ;

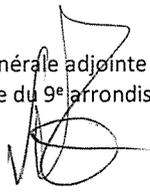
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DEVE.80.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

V.09.2025.011

VŒU DÉPOSÉ PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est rejeté par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant que les rapports publics sur les contrôles des établissements d'enseignement privé sous contrat par l'État se succèdent (Cour des comptes, juin 2023, rapports de l'Assemblée nationale d'avril 2024 et juillet 2025) et dressent un même constat préoccupant : celui d'un État structurellement défaillant dans ses obligations de contrôle ;

Considérant que la Cour des comptes affirmait en juin 2023 que « rien ne permet de conclure que les fonds publics sont correctement dépensés dans les établissements », en raison de contrôles financiers quasi inexistantes et d'inspections pédagogiques menées de façon minimale ;

Considérant qu'un rapport parlementaire d'avril 2024 a rappelé que le rythme actuel des contrôles financiers (seulement 5 par an pour 7 500 établissements privés sous contrat en France) aboutirait à une inspection tous les 1 500 ans pour un établissement moyen ;

Considérant que la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la prévention des violences scolaires, mise en place suite aux révélations de l'affaire Bétharram, a relevé que l'insuffisance des contrôles contribue à « une atmosphère de vase clos et le sentiment d'impunité » dans lesquels se sont produites des violences systémiques, avec une prévalence observée dans les établissements privés sous contrat ;

Considérant qu'à la rentrée 2025, 26 % des écoliers, 37 % des collégiens et 35 % des lycéens parisiens, soit 91 000 élèves au total, étaient inscrits dans un établissement privé sous contrat ;

Considérant que, toutes formations confondues, le 9^e arrondissement compte 11 établissements privés sous contrat répertoriés par l'académie, financés à 73 % par des subventions publiques ;



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

V.09.2025.011 (suite)

Considérant que la ministre de l'Éducation nationale a assuré que l'État allait rehausser ses contrôles avec un objectif de 40 % d'établissements privés inspectés dans les deux prochaines années et le recrutement de 72 inspecteurs supplémentaires ;

Considérant que la FCPE Paris souhaite s'assurer que ces contrôles, y compris dans le 9^e arrondissement, soient menés avec rigueur, qu'ils ne soient pas des contrôles « low-cost » limités à des vérifications administratives, mais qu'ils portent également sur la vie scolaire, l'organisation pédagogique et la gestion financière ;

Sur proposition de Camille Vizios-Brami, Conseillère d'arrondissement, et Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- **que les rapports de contrôle des établissements privés sous contrat situés dans le 9^e arrondissement, après anonymisation d'éventuelles informations nominatives ou sensibles du point de vue de la protection des données, soient rendus intégralement publics dans un délai raisonnable après leur achèvement ;**
- **que l'État publie chaque année un montant consolidé et exhaustif des fonds publics alloués aux établissements privés sous contrat à Paris, ventilé par arrondissement ;**
- **que l'Académie de Paris rende publiques les suites données aux signalements concernant les établissements privés sous contrat parisiens.**

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.081 (2025.DVD.57)

SUBVENTIONS - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS BOITES À VÉLO, WIMOOV ET LA FNAUT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

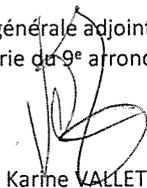
Vu la délibération en date du 11 juillet 2022, approuvant la stratégie logistique urbaine durable de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer des conventions avec des associations pour l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la cyclomobilité professionnelle, d'une sensibilisation aux enjeux des mobilités douces et actives, d'une amélioration des transports collectifs et d'une politique d'intermodalité des transports ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DVD.57.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.082 (2025.DVD.98)

STATIONNEMENT DE SURFACE - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-87, L.2512-14, R.2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.311-1, 417-6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015, relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015, fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017.DVD.14-1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017.DVD.14-2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017.DVD.14-3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2018.DVD.46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers) ;

Vu la délibération 2021.DVD.24-1 relative au stationnement de surface - Dispositions diverses ;

Vu la délibération 2021.DVD.24-2 relative au stationnement de surface - Stationnement des visiteurs ;

Vu la délibération 2021.DVD.24-3 relative au stationnement des poids lourds, stationnement événementiel et déménagements ;

Vu la délibération 2021.DVD.24-4 relative au stationnement de surface - Stationnement des deux-roues motorisés ;



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.082 (2025.DVD.98) (suite)

Vu la délibération 2021.DVD.24-5 relative au stationnement de surface - Stationnement dans les bois de Boulogne (16^e) et de Vincennes (12^e) ;

Vu la délibération 2022.DVD.3-1 relative au stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires ;

Vu la délibération 2022.DVD.3-2 relative au stationnement des deux-roues motorisés ;

Vu la délibération 2023.DVD.13-1 relative à l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données ;

Vu la délibération 2022.DVD.92.DSOL relative au stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses ;

Vu la délibération 2022.DVD.142-1 relative au stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - Mesures diverses ;

Vu la délibération 2023.DVD.43 relative au stationnement de surface - Mesures de simplification diverses ;

Vu la délibération 2024.DVD.43-1 relative au stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules ;

Vu la délibération 2024.DVD.43-2 relative au stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides ;

Vu la délibération 2024.DVD.43-3 relative au stationnement de surface - Simplifications résultant de l'accès au SIV ;

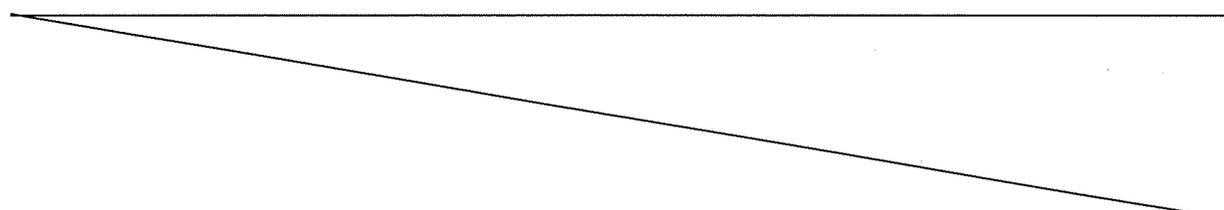
Vu la délibération 2024.DVD.110 relative au stationnement de surface - mesures d'ajustement ;

Vu la délibération 2025.DVD.22 relative au stationnement de surface - Dispositions diverses d'ajustement ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DVD.98.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.083 (2025.DEVE.66)

SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DONS EN NATURE (90 807 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose :

- de soutenir des associations ancrées sur le territoire parisien et agissant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique :
 - o en attribuant 20 000 euros de subventions de fonctionnement à 15 associations ;
 - o dans le cadre de l'appel à projets « jardins partagés - jardins relais » 2025 en attribuant 40 807 euros de subvention d'investissement et 30 000 euros de subventions de fonctionnement à 20 associations ;
- de signer les conventions de financement afférentes à ces subventions ;
- d'autoriser des dons en nature de plantes et de graines, afin de permettre d'en distribuer à des citoyens et à des structures engagées dans des projets de végétalisation, de s'inscrire dans un cercle vertueux en évitant le gaspillage et de renforcer les actions de sensibilisation et de mobilisation ;

Sur le rapport de M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DEVE.66.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.084 (2025.DFPE.7)

SUBVENTION (220 106 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS, AVENANTS À CONVENTION POUR LA GESTION DE 7 LAEP À PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

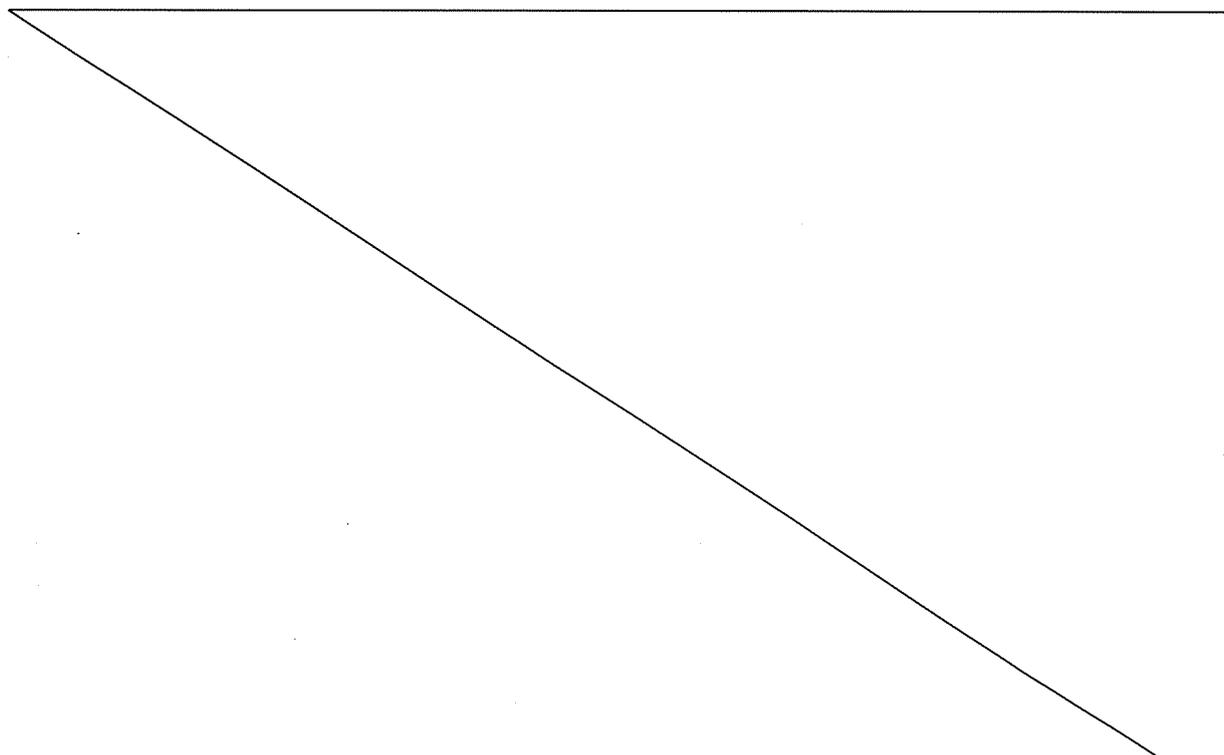
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 décembre 2022 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « Les P'tits, les Grands » situé 5 rue de la Boule Rouge à Paris (9^e) avec l'association « Parler à d'Autres » ayant son siège social situé à la même adresse ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à quatre associations ainsi que la signature d'avenants aux conventions existantes pour la gestion de sept lieux d'accueils enfants-parents ;

Sur le rapport de Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.7.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.007

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AU SERVICE DE CHÈQUES « BABY-SITTING » POUR LES PARENTS SOLOS, MIS EN PLACE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

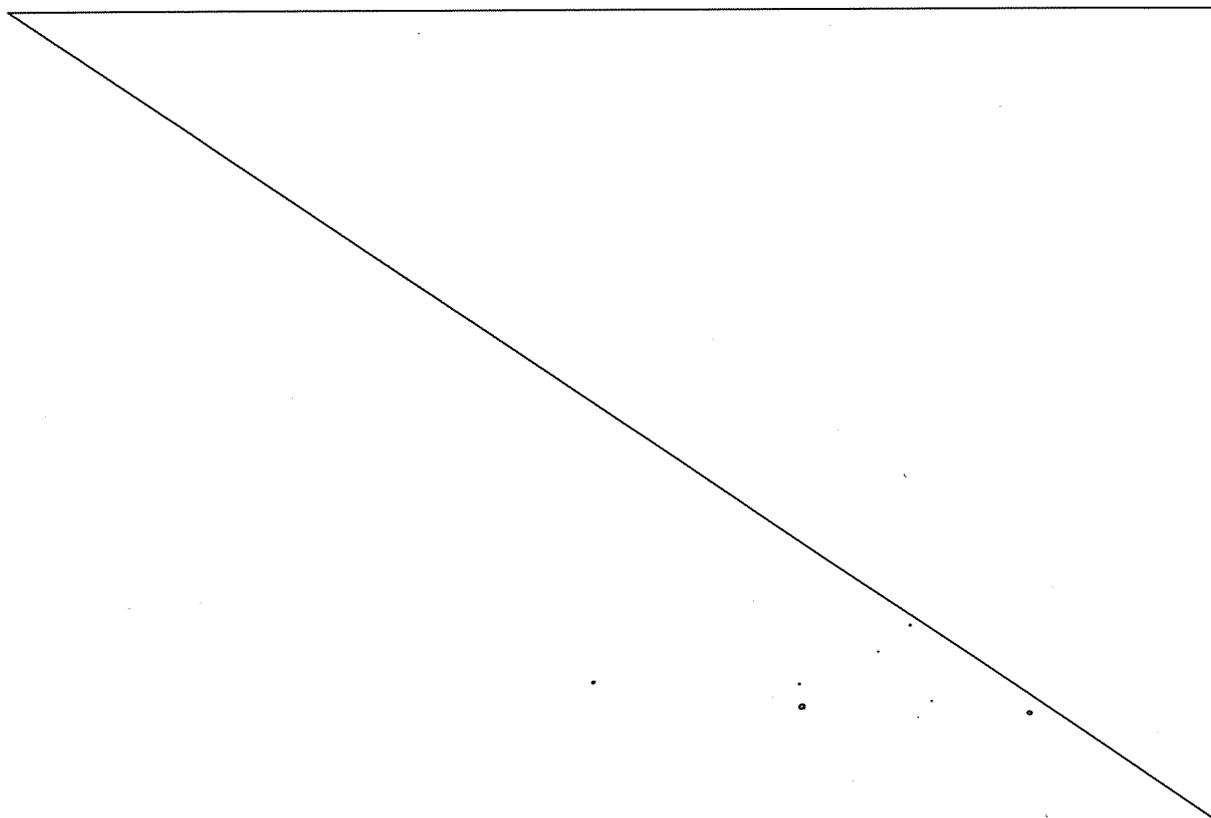
Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

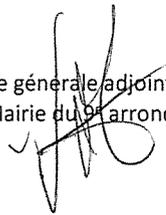
D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Un service de chèques « baby-sitting » pour parents solos a été mis en place au cours de cette mandature dans notre arrondissement.

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer combien de parents solos, depuis le lancement de ce service, ont bénéficié chaque année de ces chèques « baby-sitting » et nous en préciser le coût.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.085 (2025.DSOL.147)

SUBVENTIONS (9 500 EUROS) À 3 ASSOCIATIONS ET CONVENTION ANNUELLE AVEC 1 ASSOCIATION, AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE SOLIDARITÉ 9^E ARRONDISSEMENT 2025.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

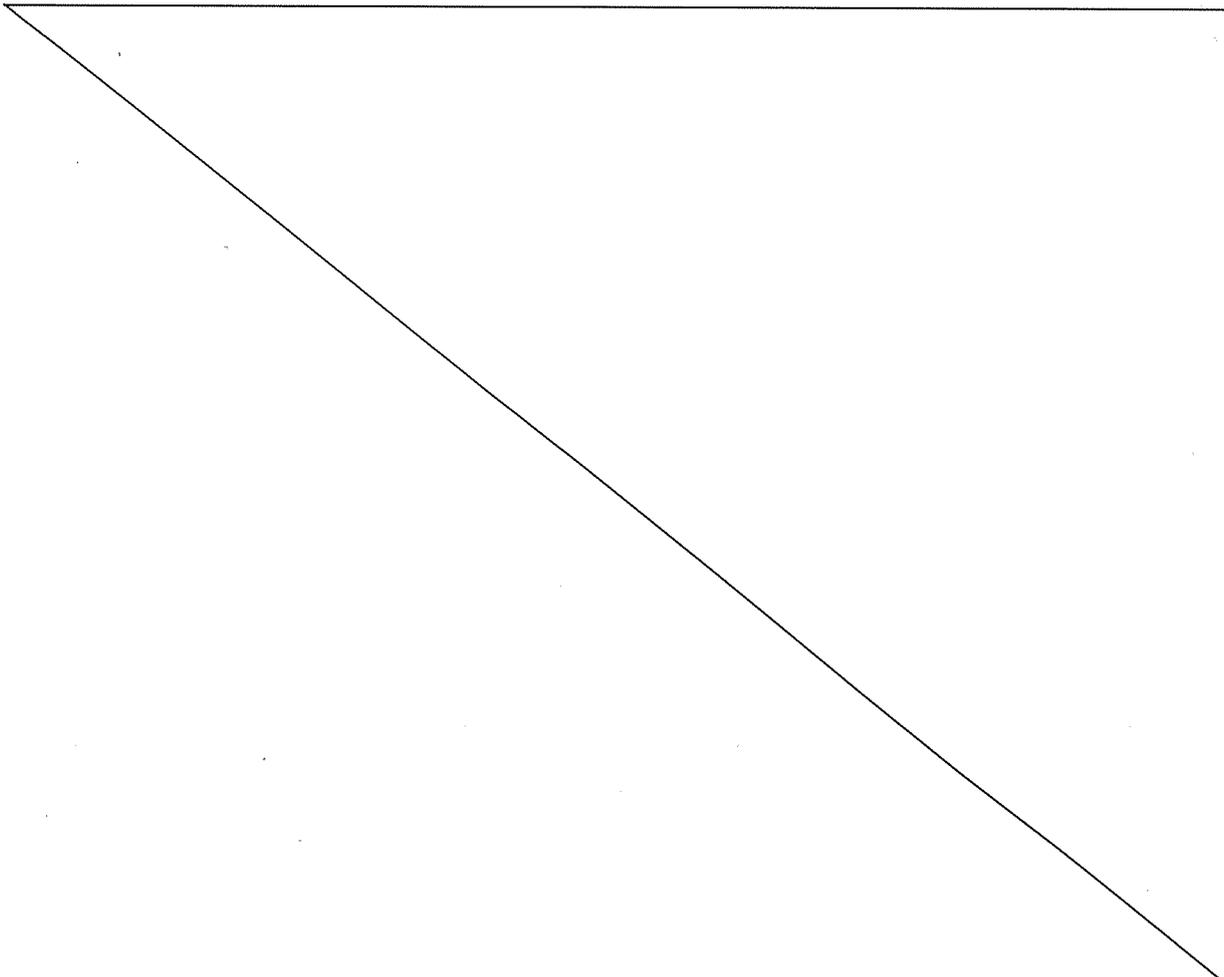
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

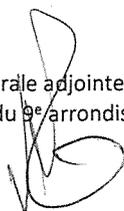
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations ;

Sur le rapport de Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.147.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.086 (2025.DAE.61)

CONVENTIONS ET SUBVENTIONS (403 500 EUROS) AVEC 15 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.121-1 et suivants ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1, L.2512-1, ainsi que l'article L.3211-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 et le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016 ;

Vu l'article L.1511-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention en date du 8 août 2022, passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides, notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale, adopté par le Conseil régional d'Île- de- France dans sa délibération n° CR.2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement de la commission n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, relatif aux aides « de minimis » ;

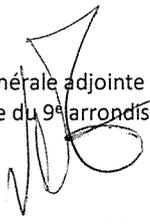
Vu le règlement « de minimis SIEG » n° 360/2012 du 25 avril 2012, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder cinq subventions de fonctionnement (pour un total de 75 000 euros) et 14 subventions d'investissement (pour un total de 328 500 euros), et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport de M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.61.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.087 (2025.DAE.160)

PROLONGATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS PARISIENS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les conventions de délégation de service public du :

- 6 novembre 2019, relative à la gestion du secteur A des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens, confiée à la société Groupe Bensidoun ;
- 6 novembre 2019, relative à la gestion du secteur B des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens confiée à la société Dadoun Père et Fils ;

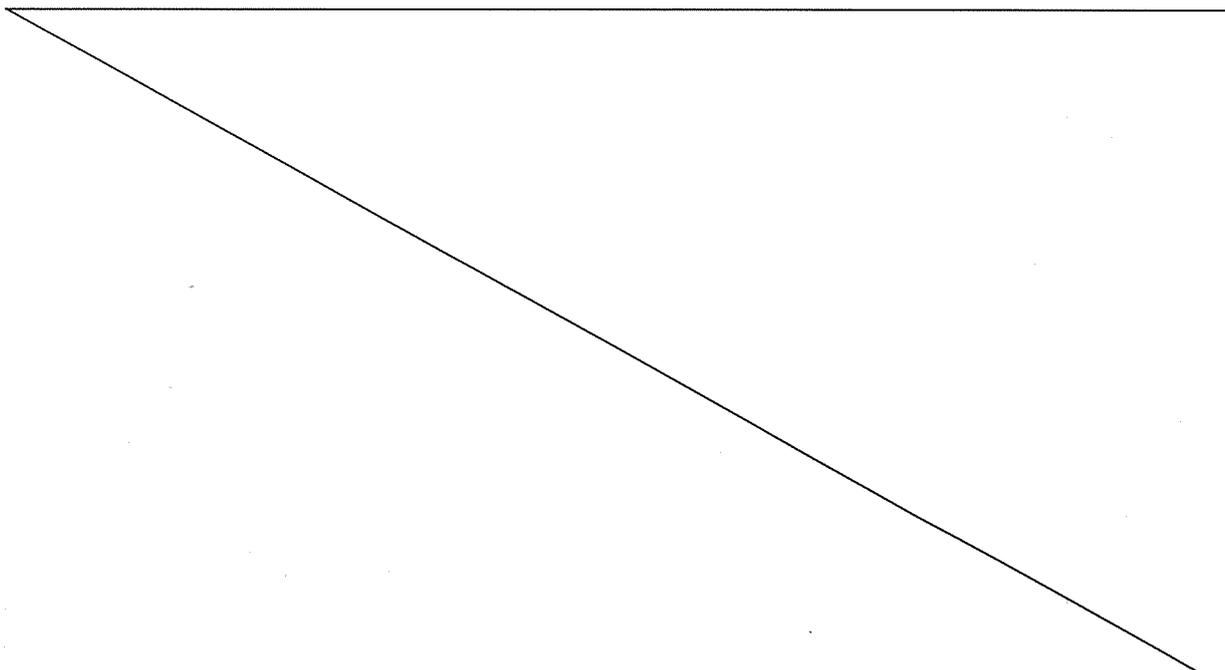
Vu la délibération n° 2022.DVD.3-1 en date des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer des avenants de prolongation aux conventions de délégation de service public relatives à la gestion des marchés découverts ;

Sur le rapport de M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.160.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.088 (2025.DU.159)

VENTE À AXIMO DES LOTS DE COPROPRIÉTÉ, CORRESPONDANT À TROIS LOGEMENTS ET DEUX CAVES, EN VUE DE RÉALISER TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 24 RUE LA BRUYÈRE (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L.302-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2254-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011.DLH.89 des 28 et 29 mars 2011, qui adopte le programme local de l'habitat (PLH) entre 2011 et 2016, ainsi que le cadre des actions mises en œuvre par la Ville pour mener à bien ce programme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2015.DLH.19 des 9 et 10 février 2015, modifiant le programme local de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 20 novembre 2024, approuvant le plan local d'urbanisme bioclimatique ;

Vu les deux décisions du Conseil d'État des 12 décembre 2024 et 25 février 2025, respectivement relatives aux lots n° 2, 5, 17, 20, 33 et aux lots n° 13 et 15 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 24 rue La Bruyère à Paris (9^e) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2021.DU.64 des 1^{er}, 2, 3 et 4 juin 2021, approuvant la vente à AXIMO de 16 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis du Service local du domaine de Paris en date du 10 juin 2025, annexé audit projet de délibération ;

Vu la lettre de l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de la transition écologique du bâti, en date du 11 juillet 2025, proposant à AXIMO d'acquérir les lots de copropriété lots n° 17, 20, 33, 2, 5, situés 24 rue La Bruyère à Paris 9^e ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de céder à AXIMO cinq lots de copropriété n° 17, 20, 33, 2 et 5, correspondant à trois logements et deux caves, situés dans l'immeuble 24 rue La Bruyère à Paris (9^e), cadastré AF n° 120, au prix de 208 524 euros, en vue de lui permettre d'y réaliser trois logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 9^e arrondissement en date du 9 septembre 2025 ;



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

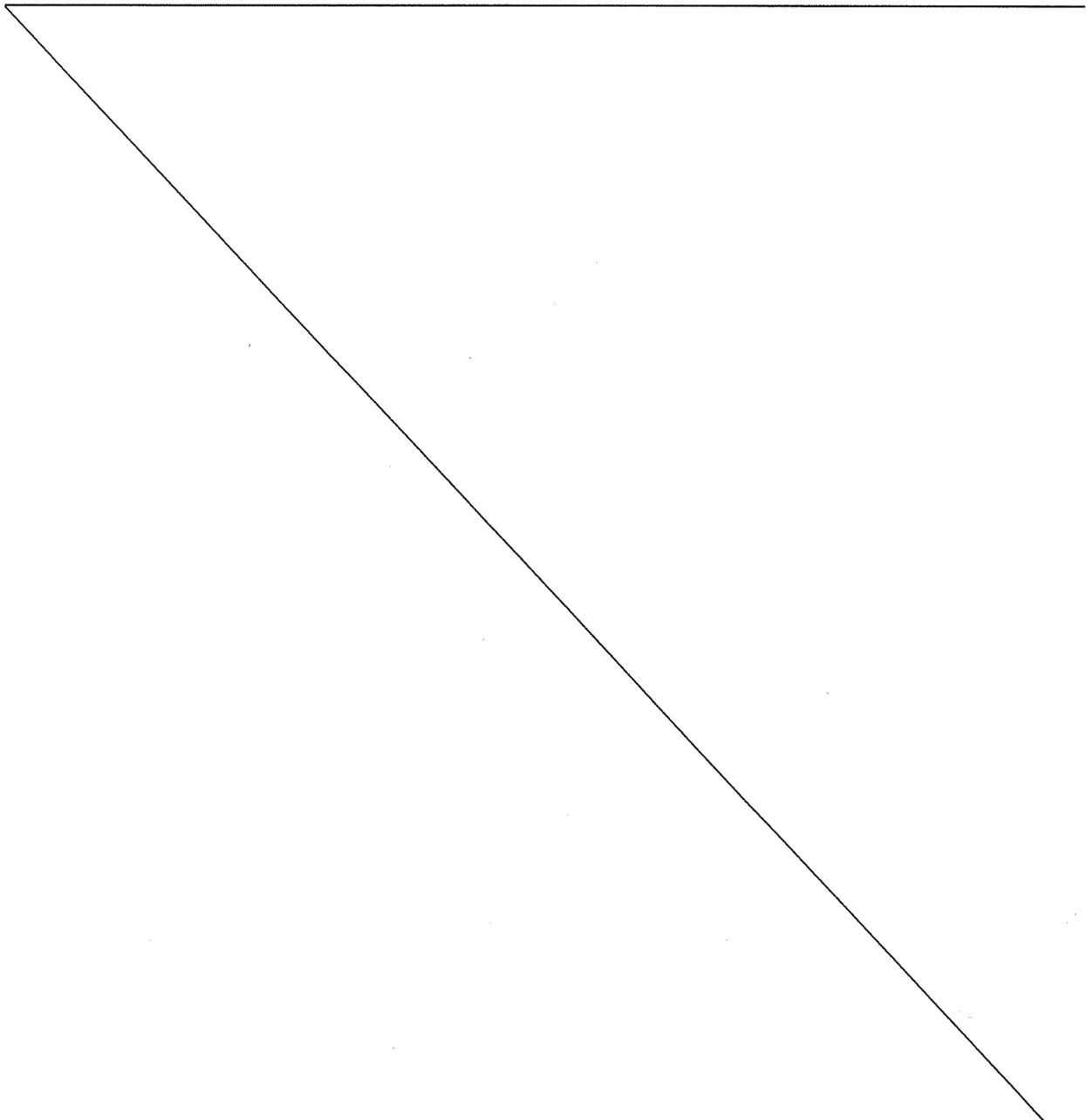
DÉLIBÉRATION

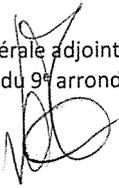
09.2025.088 (2025.DU.159) (suite)

Sur le rapport de M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DU.159.





Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.089 (2025.DSOL.129)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (2 964 168 EUROS) ET D'INVESTISSEMENT (1 002 719 EUROS) RELATIVES À DES ACTIONS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE FAMILLES ET DE JEUNES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

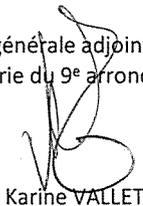
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2025, des subventions de fonctionnement et d'investissement pour des actions à destination de mise à l'abri de personnes vulnérables en situation d'exclusion ;

Sur le rapport de Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.129.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.008

QUESTION DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'HÉBERGEMENT ET L'AIDE AUX PERSONNES SANS-ABRIS DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire,

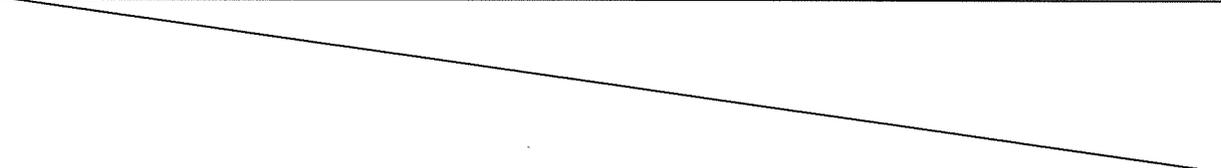
L'hiver approchant, la question de l'hébergement des personnes sans-abris revient avec force dans notre arrondissement et constitue une préoccupation importante pour certains habitants. Selon le dernier décompte réalisé lors de la Nuit de la solidarité le 23 janvier dernier, ce sont 88 personnes sans domicile qui vivent sur notre territoire, soit 9 personnes de plus que l'année dernière, pour beaucoup aux abords de la gare Saint-Lazare. Ces chiffres traduisent une réalité à la fois préoccupante et douloureuse.

Alors que l'État continue de fermer des places d'hébergements dans la capitale, nous tenons à saluer l'ouverture d'un SAS familles, rue Rodier dans le 9^e arrondissement, qui accueille près de 110 personnes depuis le début de l'été, ainsi que l'ouverture prochaine d'une bagagerie rue Victor Massé.

Néanmoins, même si l'hébergement d'urgence et la gestion des personnes sans-abris ne sont pas des compétences de la mairie d'arrondissement, nous pouvons tout de même jouer un rôle utile, en particulier en matière de communication des structures disponibles, et de soutien aux différents acteurs qui œuvrent pour faire sortir les personnes de la rue.

Pourriez-vous donc, Mme la Maire, nous indiquer quelles actions sont envisagées afin de mieux faire connaître les structures existantes (CHU, CHRS, foyers, bagageries...) auprès des habitants, des personnes concernées et des acteurs locaux ? Et si des moyens de soutien ou de coopération avec les associations présentes sur le terrain sont prévus, afin de les aider dans leur action essentielle ?

Je vous remercie de votre réponse.



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.090 (2025.DAC.309)

**APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ALFRED NOBEL AU
58 RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN À PARIS 9^E.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et
suivants ;

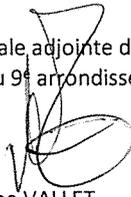
Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil
de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Nobel, au 58 rue de
la Chaussée d'Antin à Paris 9^e ;

Sur le rapport de M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique
Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.DAC.309.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.009

QUESTION ORALE ADRESSÉE PAR M. PIERRE MAURIN, POUR LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS, LES CENTRISTES ET INDÉPENDANTS - DEMAIN PARIS !, SUR L'HOMMAGE RENDU À HUGUES GALL DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DU 150^E ANNIVERSAIRE DE L'OPÉRA GARNIER.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par M. Pierre Maurin, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire,

En septembre 2024, un vœu commun, porté par la majorité municipale du 9^e arrondissement et par le groupe Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !, a été adopté en conseil d'arrondissement.

Ce vœu visait à rendre hommage à Hugues Gall, figure majeure de la vie culturelle française, ancien directeur de l'Opéra de Paris, personnalité éminente liée à l'histoire et au rayonnement du 9^e arrondissement. Il proposait qu'un lieu de notre arrondissement puisse porter son nom, et devait être soumis à la Commission des dénominations compétente en la matière.

Lors des débats, il avait été souligné qu'un travail commun serait engagé, en lien avec les proches de M. Gall et les groupes politiques représentés au Conseil, afin d'aboutir à une dénomination appropriée, en lien avec l'histoire locale et les célébrations du 150^e anniversaire de l'Opéra Garnier cette année.

Neuf mois après son adoption, notre groupe souhaite donc savoir :

- Où en est l'examen de ce vœu ?
- La Commission des dénominations a-t-elle été saisie ?
- Et plus largement, quel calendrier est envisagé pour aboutir à un hommage public à Hugues Gall dans le 9^e arrondissement ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse et votre engagement sur ce sujet important pour la mémoire et le rayonnement culturel de notre arrondissement.

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

09.2025.091 (2025.DAC.48)

**SUBVENTIONS (21 000 EUROS) ET CONVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AVEC
3 ASSOCIATIONS PARISIENNES EN SOUTIEN À LEURS PLANS D'INVESTISSEMENTS.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

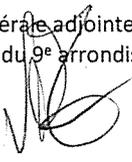
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et
suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris
l'autorisation de signer avec 3 associations parisiennes, 3 conventions relatives à l'attribution
de subventions d'équipement distinctes ;

Sur le rapport de M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2025.DAC.48.



Karine VALLET

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.010

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LORETTE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

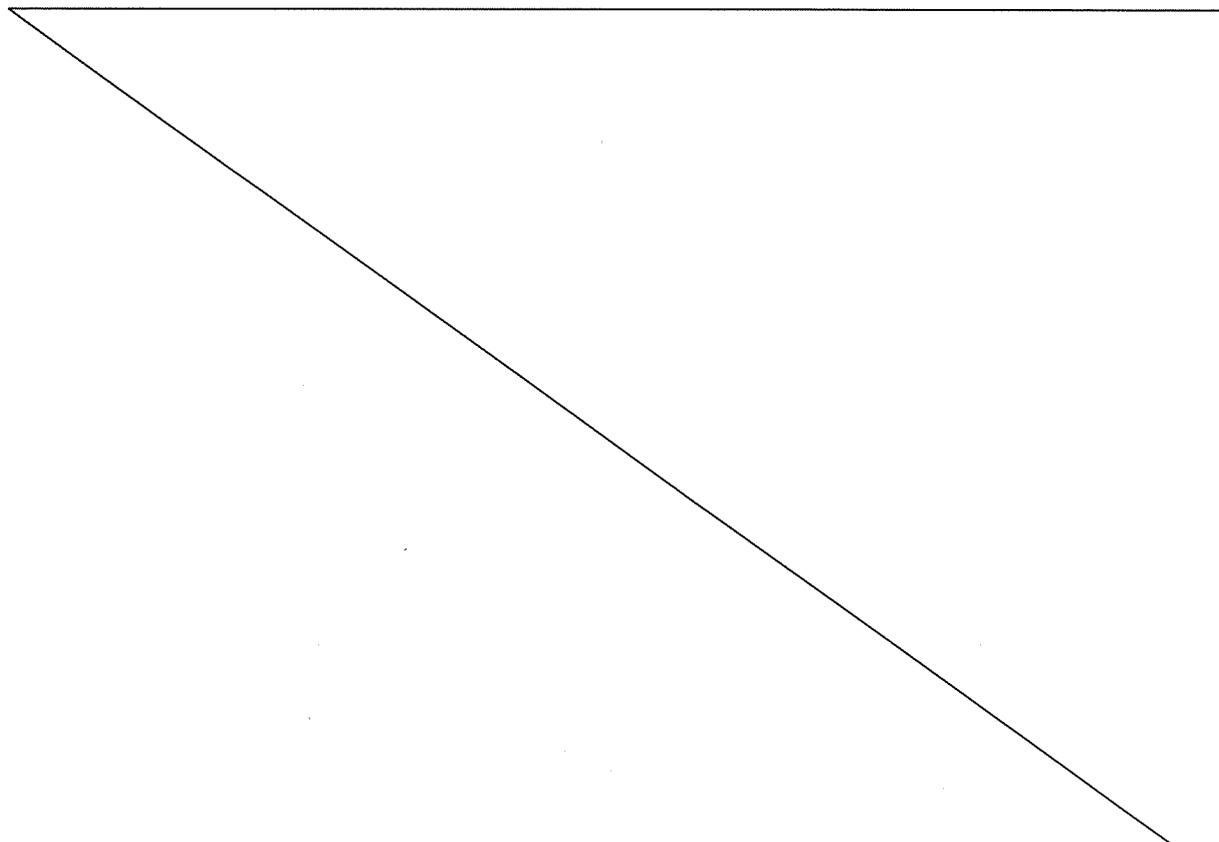
Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Comme de nombreux habitant.e.s, j'ai été surprise de constater qu'à l'issue de la restauration de la façade principale de l'église Notre-Dame de Lorette, la devise officielle de la République « Liberté, Égalité, Fraternité », présente depuis le XIX^e siècle, a tout simplement disparu.

À ce titre, avez-vous des informations et des précisions à nous apporter à ce sujet ?



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Q.09.2025.011

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX RECOURS ENGAGÉS CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ À LA SOCIÉTÉ ABENEX POUR LE PROJET DE LA RÉHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE BÂTIMENTS, SITUÉ AU 6 ET 6B RUE LAFERRIÈRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

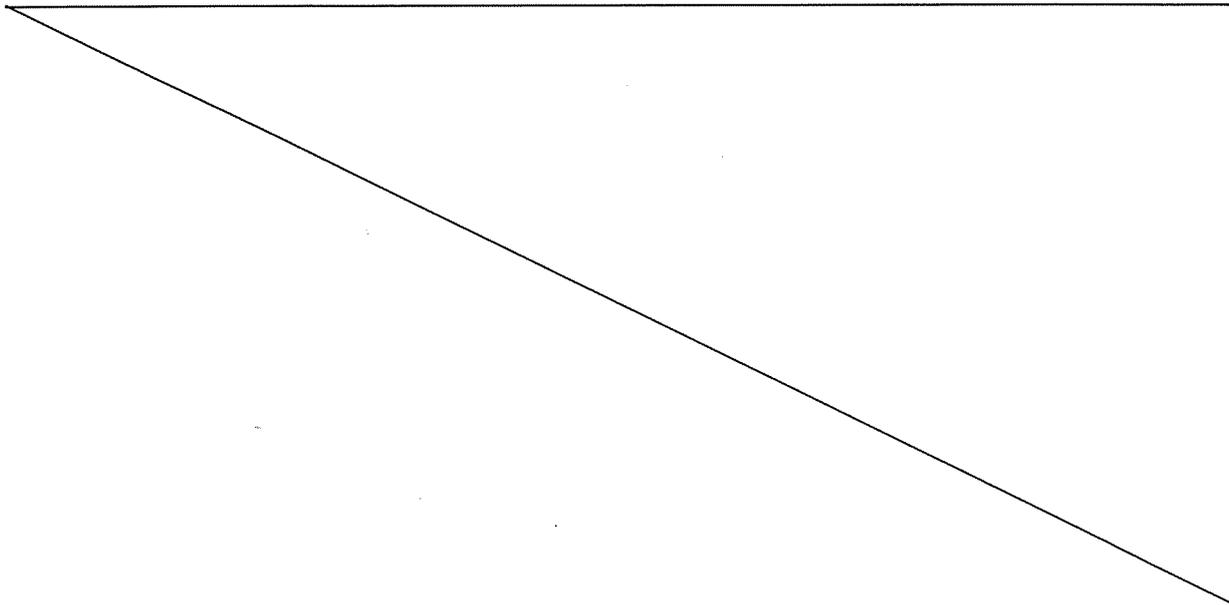
D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

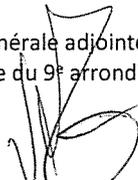
La Mairie de Paris a accordé le 9 octobre 2024, un permis de construire n° PC 75 109 24 V0015 pour un projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiments situé au 6 et 6B rue Laferrière dans le 9^e arrondissement de Paris, qui fait l'objet actuellement de recours juridictionnel visant à le contester.

La société Abenex, en réaction à ces recours, a, dans sa stratégie de défense, décidé d'engager une procédure à l'encontre des personnes contestant ce permis construire.

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer s'il est exact qu'une attestation au bénéfice de société Abenex a été délivrée par la Mairie du 9^e pour servir cette procédure, et nous en préciser la teneur ?



La Directrice générale adjointe des services
de la Mairie du 9^e arrondissement



Karine VALLET



Millésime

N° de page

2	5
---	---

2	5	6
---	---	---

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

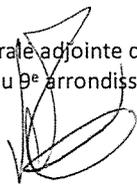
Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)



Karine VALLET

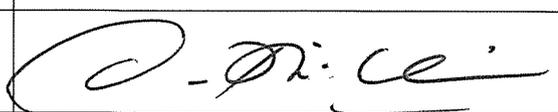
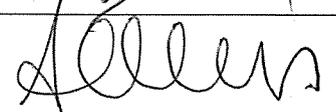
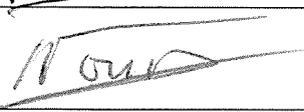
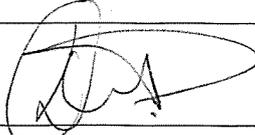
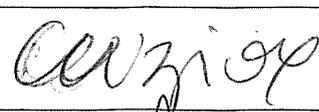
CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 SEPTEMBRE 2025 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Nicolas COUR	
M. Alexis GOVCIYAN	Excuse - Pouvoir donné à Mme Bürkli
Mme Maud LELIEVRE	Excusée - Pouvoir donné à Mme Mergoil
Mme Lorraine GAY	
M. Gilles FISZENSON	Excuse, Pouvoir donné à M. Dulermo
M. Arnaud NGATCHA	Excusé - Pouvoir donné à Mme Virginie Mergoil
Mme Frédérique DUTREUIL	
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	